

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 novembre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2416)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 391

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 34**

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer au mot :

« quatre »

le mot :

« six ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Vouloir prévoir un stock de sécurité pour les médicaments est une bonne chose. Par mesure de sécurité, il convient que ce stock de sécurité puisse approvisionner les malades pendant six mois et non pendant quatre mois, comme cela est actuellement proposé dans ce dispositif.